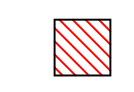






RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #1270
**TERRITOIRES SOUMIS À L'APPLICATION
 D'UN RÉGLEMENT SUR LES PIA**
 SECTEURS URBAIN ET AGRICOLE

-  PIA
-  LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)
-  LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
-  LIMITE MUNICIPALE
-  TERRITOIRE DÉVELOPPÉ TEL QU'ILLUSTRÉ SUR LES PLANS D'UTILISATION DU SOL NUMÉROS 1 À 4

Notes: 1. Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.

2. La localisation des trocés routiers projetés, est indiquée par un trait continu aux courbes de raffinement et est omise à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

MISE À JOUR

No. du règlement d'aménagement	Date de mise à jour	Description	Dessiné par	Approuvé par
1270-14	04/02/07	PIU - Est	Richard Turcotte	D. Bédard C.M.
1270-3	03/01/00	CM des secteurs "Est", "Sud-Est", "M. Vaudreuil" etc.		

Notes: Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 1270 et ne peut être modifié séparément.

Utilisez avec précaution
 Ville de Vaudreuil-Dorion
 Date: 02/11/07

Titre:
RÈGLEMENT NO. 1270

Sous-titre:
**TERRITOIRES SOUMIS À L'APPLICATION
 D'UN RÉGLEMENT SUR LES PIA**

échelle graphique:
 100 0 100 200 300 400 500

échelle: 1:12500

Format: A3

Révisé par: Patrick Caray, A.É.R.

Dessiné par: André Turcotte, A.É.R.

Date: 22 Février 2005

Plan no.: 15 de 17

